

**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS**  
**MAIRIE**  
**616, rue Principale**  
**62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES**

***COMPTE RENDU DE LA  
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 mars 2016***

L'an deux mille seize et le dix mars, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles THOREL, Maire

**Présents :** Mmes et MM. THOREL Gilles, JAKUBOWSKI Chantal, BOUCHEZ Christèle, POTTIEZ Bruno, LOOSEN Chantal, COQUEMPOT Bruno, AGEORGES Benoit, DERAEDT Didier, MESER Delphine, CAMUS Lydie, HANNEBICQ Nicolas, PRUVOST Francis, ALBA Jocelyne et BLANQUART Alain

**Absent représenté :** SOHIER Isabelle par THOREL Gilles

**Secrétaire de séance :** THOREL Gilles

**Lecture du compte rendu de la réunion précédente**

N'appelle aucune observation.

Lors de cette réunion il avait été demandé de se renseigner sur le nombre de campagnards fréquentant les écoles de danse/musique du Conservatoire à rayonnement départemental d'agglomération, il y a en tout 17 élèves venant de la commune et fréquentant 3 de ces écoles.

**Installation d'un nouveau conseiller**

M. le Maire rappelle que Monsieur Guillaume MOREL, élu conseiller municipal a démissionné de sa fonction. En vertu de l'article L.270 du Code Electoral, il convient de pourvoir à ce poste vacant avec la personne suivante sur la liste. C'est donc Monsieur Nicolas HANNEBICQ, qui accepte d'intégrer le conseil municipal en remplacement de Monsieur Guillaume MOREL. Il est procédé à l'installation de Monsieur Nicolas HANNEBICQ, en qualité de conseiller municipal, en remplacement de Monsieur MOREL.

Le tableau des commissions est modifié en fonction des affectations et certains conseillers proposent qu'ils se réunissent plus souvent.

**Election d'adjoint**

Suite au poste vacant, M. le Maire propose la candidature de M. AGEORGES Benoit qui est élu à l'unanimité et devient ainsi adjoint à compter du 10 mars 2016.

**Remerciements**

De la famille MAMETZ pour les fleurs offertes lors du décès de M. Robert MAMETZ

### Convention politique de lecture publique CASO

La convention s'entend sur un objectif commun de promotion de la lecture publique vers toute la population de l'agglomération. L'adhésion des communes est totalement libre. Ce réseau de coopération entre les acteurs de la lecture publique est mis en place au travers d'un certain nombre d'actions concrètes que les signataires s'engagent à respecter :

- 1) L'informatisation : la commune souhaitant rejoindre le réseau doit être équipé ou s'équiper d'un logiciel spécifique de gestion de bibliothèque, compatible avec celui de la bibliothèque d'agglomération, permettant la consultation en ligne du catalogue sur le portail de la bibliothèque d'agglomération.
- 2) Toute inscription dans une bibliothèque d'une commune partenaire donnera droit à l'accès à la bibliothèque d'agglomération moyennant une contribution symbolique de 1€ pour les adultes uniquement (gratuit pour les moins de 15 ans).
- 3) Portail de la bibliothèque d'agglomération avec intégration du catalogue des données de la bibliothèque partenaire permettant la consultation et la réservation en ligne
- 4) Les partenaires s'engagent à harmoniser leur politique d'animations et d'expositions afin de diversifier l'offre aux usagers.
- 5) La bibliothèque d'agglomération s'engage à faire bénéficier aux communes des fonds professionnels dont elle dispose.

La bibliothèque d'agglomération n'exercera aucune autorité sur les bibliothèques communales, et aucun lien de subordination entre les signataires ne sera créé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

### Divers

- Lors de la réunion de conseil municipal du 2 novembre 2015, il avait été décidé la constitution d'une servitude de passage et réseaux sur une parcelle située Impasse du Lobel. M. le Maire a reçu la propriétaire de cette parcelle qui demande si cela l'engage à entretenir le trottoir. Le Conseil Municipal à l'unanimité répond que la réparation après les travaux de construction sera bien à la charge de cette personne mais que par la suite cela reste un trottoir comme chez n'importe quel particulier.
- M. le Maire a reçu une demande d'entraîneurs de football lui demandant la mise à disposition du terrain de football, des vestiaires.... Aucun campagnard ne fait partie de ces équipes. A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable.
- Sont fixées les prochaines dates de réunion et commissions.
- L'adjointe aux fêtes informe qu'un spectacle organisé par le Pays d'Arts et d'Histoires (programmation de la Comédie de l'Aa) intitulé « Ces inconnus chez moi » et racontant des anecdotes de soldats étrangers ayant combattu dans la région, aura lieu à la salle polyvalente le mercredi 11 mai... L'organisateur souhaiterait visiter la salle afin de voir sa configuration, Mme MESER Delphine s'en charge. Elle rappelle également aux conseillers qu'un mail leur a été envoyé concernant le projet collection éphémère.
- Le défibrillateur a été livré, il est demandé si des conseillers sont intéressés par la formation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le secrétaire de séance,



Gilles THOREL



Le Maire,



Gilles THOREL